



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

ETUDE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC QUI PASSE LE MARCHE

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
Service Eau, Hydroélectricité et Nature
Pôle de la Politique de la Nature
7 rue Léo Lagrange
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél. 04 73 43 16 00

OBJET DU MARCHE

Étude préalable et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion du risque d'érosion de l'ancienne décharge de la commune de Chemilly dans la réserve naturelle nationale du val d'Allier.

REMISE DES OFFRES

Date limite de réception : **vendredi 17 avril 2020**

Heure limite de réception : **12 heures**

Le présent règlement comprend 5 pages numérotées de 1 à 5.

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC QUI PASSE LE MARCHE

1- Nom et adresse officiels de l'organisme :

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
Service Eau, Hydroélectricité et Nature
Pôle de la Politique de la Nature
7 rue Léo Lagrange
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél. 04 73 43 16 00

2- Personne responsable du marché pour l'État : Monsieur le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, par intérim et par délégation de Monsieur le préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (arrêté préfectoral 2020-71 du 18 mars 2020)

3- Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Jusqu'à 4 jours ouvrés avant la date fixée pour la remise des offres, les candidats ont la faculté d'adresser, par la plateforme, des demandes de renseignement techniques ou administratifs.

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes :

- renseignements techniques : Patrick CHEGRANI (04 73 17 37 20)
- renseignements administratifs : Marie-Paule MONDIÈRE (04 73 17 37 40)

OBJET DU MARCHÉ

1- Type de marché : Marché de prestations intellectuelles.

2- Décomposition : Ce marché n'est pas alloté (aucun intérêt à définir des lots pour un contenu de la prestation homogène sur une zone géographique peu étendue).

3- Description : Étude préalable et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion du risque d'érosion de l'ancienne décharge de la commune de Chemilly dans la réserve naturelle nationale du val d'Allier.

4- Lieux d'exécution des prestations : Commune de Chemilly (département de l'Allier).

5- Délai d'exécution : À compter de la date de notification du marché, la prestation devra être achevée dans un délai de douze mois.

6- Variantes, options et compléments : Les candidats doivent répondre à la solution de base.

7- Délai de validité de l'offre : 90 jours à compter de la signature de l'offre par le candidat.

Critère de sélection des candidatures et d'attribution des offres

Critères d'attribution : Le pouvoir adjudicateur éliminera les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation, choisira l'offre la mieux-disante sur la base des critères d'attribution suivants :

1- Valeur technique (note sur 8) : en matière d'étude préalable à la gestion de risque et à la restauration de milieux naturels en zone alluviale.

2- Le prix des prestations (note sur 8), apprécié sur la base du montant indiqué dans le contrat d'étude et au vu de l'annexe technique et financière fournie et valorisée par le candidat.

3- Les références des intervenants (note sur 4), en matière d'étude préalable ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage de restauration de milieux naturels.

Les offres retenues seront classées par ordre décroissant.

Dans le cas où des erreurs de multiplication ou d'addition seraient constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Lors de l'examen des offres, la personne responsable du marché se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier seulement avec les offres les plus intéressantes.

Dossier de consultation des entreprises

1- Contenu du dossier de consultation : Le dossier de consultation est constitué par :

1. Le présent règlement de consultation (RC) ;
2. Le cahier des clauses techniques particulières ;
3. Le contrat.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au plus tard six (6) jours avant la date limite de réception des offres.

2- Langue devant être utilisée : Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés.

Présentation de l'offre

Les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Les documents et renseignements qui rendent recevables les candidatures en application des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics (CMP), à cet effet le candidat pourra utiliser le formulaire DUME (Document Unique de Marché Européen) téléchargeable sur le site <http://www.minefe.gouv.fr> ;
- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché.
- Les principales références dans le domaine pour lequel il soumissionne.
- *Curriculum vitae* des intervenants prévus pour l'exécution du marché
- Original du contrat, daté et signé par une personne dûment habilitée, avec à l'appui, une attestation de délégation de signature pour le signataire. Ce document doit être entièrement renseigné, sans surcharge ni rature. Le contrat d'étude devra impérativement inclure les montants de l'offre de base.
- L'original du cahier des clauses techniques particulières, daté et signé par une personne dûment habilitée.
- Le mémoire technique, la proposition financière du titulaire dans lequel il expose comment il répond aux prescriptions du cahier des charges y compris le planning de réalisation et la composition de l'équipe.

Groupement d'entreprises

En cas d'attribution du marché à un groupement de prestataires de services, les candidats ainsi groupés devront préciser s'ils se déclarent conjoints ou solidaires et avoir désigné l'un d'eux en qualité de mandataire. À cet effet le candidat pourra utiliser le formulaire DUME téléchargeable sur le site <http://www.minefe.gouv.fr>.

Candidature

Chaque co-traitant présente comme tout candidat un dossier comportant les documents listés ci-dessus. L'enveloppe « Candidature » comporte donc autant de dossiers que de co-traitants. De plus, le mandataire fait compléter sa déclaration DUME par chacun de ses co-traitants.

Aucune indication chiffrée ne doit figurer.

Offre

À l'appui de son offre, le mandataire fournit une lettre à son en-tête précisant les prestations qui seront accomplies par chaque co-traitant, nature et montant, signée de chacun.

Sous-traitance

Le soumissionnaire peut demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques ou financières d'un (de) sous-traitant(s). Dans ce cas, il doit justifier du fait qu'il y a recours pour l'exécution du marché et fournit les documents relatifs aux capacités techniques, professionnelles et financières de celui (ceux)-ci.

Le soumissionnaire fournit pour chacun des sous-traitants les documents justifiant de leurs capacités professionnelles, techniques et financières. Pour ce faire, il peut utiliser la déclaration unique de candidature.

À l'appui de son offre, le soumissionnaire fournit une déclaration mentionnant :

- la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et les coordonnées du sous-traitant
- le montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous-traitant
- les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et le cas échéant, les modalités de variation de prix
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics

Condition d'envoi ou de remise de l'offre

Les offres seront établies en euros (€).

Les offres sont remises sous forme dématérialisée sur la plateforme PLACE.

Consignes générales

Les candidats sont responsables de la transmission de leur pli. Elle doit permettre de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

Quel que soit le mode de dépôt retenu par les candidats, la date limite de réception des offres est fixée au :

vendredi 17 avril 2020 à 12 heures

INFORMATION

à l'attention des candidats

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché, produit dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la demande de l'administration :

1°) les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales l'année précédant la consultation (ex : DC7, liasse 3666 et URSSAF, etc.) conformément aux I2° et II de l'article 46 du CMP.

NB : pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises (CFE)

2°) un justificatif d'immatriculation au registre du commerce (RCS) ou au répertoire des métiers (RM)
le candidat remet un des documents suivants :

- extrait de l'inscription au RCS (K ou Kbis)
- carte d'identification justifiant de l'inscription au RM
- devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le n° **d'immatriculation** au RCS ou au RM ou à une liste ou à un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
- récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises (CFE) pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'1 an

NB : pour les associations, fournir la copie des statuts

3°) Lorsque le prestataire emploie des salariés :

- attestation sur l'honneur, datée et signée, certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10 à 12, L3243-1 à 5 du code du travail (bénéficiant de bulletins de paie et figurant sur le registre du personnel). A cet effet le candidat pourra utiliser le formulaire DC6 téléchargeable sur le site <http://www.minefe.gouv.fr>.

4°) RIB

Le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.